

# Médiathèque

## Règlement Intérieur

La médiathèque municipale est un service public destiné à toute la population. Elle contribue à l'accès égal de tous aux loisirs, à l'information, à la culture, et à l'éducation permanente.

### **1. Consultation sur place :**

L'accès et la consultation sur place des documents sont ouverts à tous, gratuitement, et ne nécessitent pas d'inscription.

Certains documents sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place : ils font l'objet d'une signalisation particulière.

### **2. Inscriptions :**

L'utilisateur devra remplir une fiche d'inscription et s'acquitter du montant de l'adhésion (montant fixé par délibération du conseil municipal : Délibération n°42/2019). L'adhésion est valable 12 mois à compter de la date d'inscription, la cotisation n'est en aucun cas remboursable.

En cas de changement d'adresse, l'utilisateur doit le signaler afin de mettre à jour son inscription.

#### **Aussonnais :**

- Adultes : 5 €/an
- Enfants, étudiants -de 26 ans : gratuit
- Demandeurs d'emploi, seniors à partir de 65 ans : gratuit
- Structures municipales : gratuit

#### **Extérieurs :**

- Adultes : 10 €/an
- Enfants, étudiants -de 26 ans : 5 €/an
- Demandeurs d'emploi, seniors à partir de 65 ans : 5 €/an

#### **Pour les établissements éducatifs et d'enseignement :**

Une convention sera à établir avec le responsable de la structure, définissant le projet et les modalités de prêt.

#### **Documents à présenter pour toute inscription :**

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile - de 3 mois
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Notification pôle emploi
- Carte d'étudiant

### **3. Prêt à domicile :**

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur ou des parents de celui-ci s'il est mineur.

Chaque abonné peut emprunter :

Adultes : 5 imprimés, 1 périodique, 1 partition musicale, 4 CD pour 4 semaines, 2 DVD pour 1 semaine.

Enfants : 5 imprimés, 1 périodique, 1 partition musicale, 2 CD pour 4 semaines, 1 DVD pour 1 semaine.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque se réserve le droit de prendre toutes dispositions pour assurer le retour de ces documents : rappels par courrier et /ou par courriel, appel téléphonique ; suspension temporaire ou définitive du droit de prêt.

L'utilisateur pourra prolonger le prêt d'une semaine s'il en formule la demande, et si le document n'est pas réservé ; le prêt des nouveautés n'est pas renouvelable.

Chaque adhérent est responsable du maintien en bon état des documents et de leur conditionnement (boîtiers, pochettes ...), il lui est demandé de signaler tout défaut ou détérioration au personnel de la médiathèque. Il ne doit en aucun cas réparer les documents lui-même.

En cas de perte ou de détérioration importante d'un document, celui-ci doit être remplacé ou remboursé. Les DVD, pour lesquels la médiathèque paye des droits de prêt et de consultation seront facturés 50 €.

### **4. Droits attachés aux documents :**

La médiathèque respecte la législation en vigueur sur la reproduction des documents et celle relative aux droits d'auteur. Aussi elle dégage sa responsabilité de toute infraction aux règles énoncées ci-dessous.

Les documents audios et vidéos empruntés sont exclusivement réservés à un usage personnel, dans le cadre familial ou privé. La reproduction partielle ou totale de ces documents est strictement interdite.

La reproduction partielle de documents écrits n'est tolérée que pour un usage strictement personnel.

Tarifs impression /photocopie : 0,25 € (sont exclues les copies à titre personnel)

### **5. Comportement des usagers :**

Les lecteurs sont tenus de respecter le calme dans les locaux et de rester courtois avec le personnel et les autres usagers. Tout manquement grave pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive.

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents

Les animaux ne sont pas admis, à l'exception des chiens d'usagers handicapés

Les usagers sont priés d'éteindre leur téléphone portable

Les usagers doivent surveiller leurs affaires personnelles, la médiathèque ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

## **6. Utilisation des outils multimédias :**

Les outils multimédias et l'utilisation d'internet viennent compléter la documentation proposée par la médiathèque et permettre à un large public la découverte et l'utilisation de ces nouvelles technologies de recherche d'information.

Cette utilisation doit se faire dans le respect de la législation française en vigueur et des missions culturelles, éducatives et de loisirs de la médiathèque.

Il est donc formellement interdit de se connecter à des sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de tous types de discriminations, de pratiques illégales ainsi que tous sites à caractère pornographique.

Il est également interdit d'utiliser tous supports externes à la médiathèque sans autorisation.

Les enfants consultent les documents en ligne sous la responsabilité de leurs parents.

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

